

D. A titre d'auditeur, n'avez-vous pas mis en doute la validité de cette augmentation, ou demandé les motifs qu'on avait d'agir ainsi?—R. Par le passé je l'ai fait et j'ai signalé la chose dans les rapports que je présentais au Comité. Comme votre comité n'a pas semblé intéressé, je ne suis pas revenu sur le sujet cette année. C'est la première fois que la question vient ici sur le tapis.

D. Au cours de la présente vérification avez-vous appelé l'attention sur la majoration de 50 millions?—R. Je ne l'ai pas fait cette année.

D. Non?—R. Non, mais je l'ai fait il y a deux ans.

D. Vous ignorez le motif de la majoration de 50 millions?—R. Oui, je l'ignore.

*M. Thatcher:*

D. Pourriez-vous nous indiquer à combien s'élève actuellement la réserve?—R. Parlez-vous du montant global?

D. Oui.

*M. Macdonnell:*

D. Oui, dites-nous aussi comment on a placé cette somme?—R. Ce n'est qu'une somme fictive, une simple écriture.

*M. Thatcher:*

D. Je vous remercie, monsieur Sellar. Soit dit en passant, M. Bryce vient de me signaler que le montant s'élève à 320 millions.—R. Je savais que le chiffre était de cet ordre.

D. Au cours des trois ou quatre dernières années qu'a-t-on fait à l'égard des montants que nous doivent les pays étrangers? A-t-on imputé ces sommes sur cette réserve?—R. Non, monsieur. Il y a quelques années, le Parlement a permis d'appliquer cette réserve à l'amortissement de prêts consentis aux provinces des Prairies. Certaines lois avaient modifié les conditions de ces prêts et l'amortissement a eu lieu pendant l'année courante. En 1949-1950 on a défalqué de cette réserve le montant de \$1,800 qui avait trait à un prêt consenti à une société commerciale de l'Ouest du pays pendant la dernière guerre.

D. Que pouvez-vous nous dire du but principal de cette réserve en ce qui a trait aux prêts consentis aux pays étrangers, à la Grèce, à l'Angleterre, et à d'autres, après la guerre?—R. Le ministre des Finances ou son adjoint pourront seuls vous répondre à cet égard. J'ai exposé le mode de calcul de la réserve.

D. Pour ce qui est des dettes en question, pouvez-vous nous dire si les versements sont à jour ou si ces pays étrangers ont failli à leurs obligations?—R. Avec plaisir. La Grèce et la Roumanie manquent à leurs obligations depuis plusieurs années.

D. Ne serait-il pas préférable de puiser à même la réserve afin d'amortir ces dettes.—R. Nous n'avons pas l'autorité requise pour effacer ainsi de telles dettes: seul le Parlement la possède.

D. Pourquoi créer une réserve si l'on ne s'en sert pas?—R. Le gouvernement est simplement à l'établir. Il s'efforce de n'attribuer aux biens publics que leur valeur marchande.

D. Il n'en reste pas moins que nous créons une réserve dont nous ne nous servons pas.—R. Oui.

M. CRUICKSHANK: Afin de recouvrer ces montants va-t-il nous falloir envoyer dans 12 pays une importante délégation? Est-ce bien cela?

M. SINCLAIR: L'an prochain!